



## Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine (H/F) - CDI

### **1. La position dans la structure**

Le/la Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine intervient sous la responsabilité directe du Chargé de la maintenance du patrimoine.

Il/elle collabore activement avec la Gestion locative, les Responsables de résidence auprès desquels il/elle apporte son expertise technique et la Direction Administrative et Financière.

### **2. Les missions et activités du poste :**

Le titulaire du poste valorise l'état technique du patrimoine de l'ensemble des sites en exploitation, dans un souci d'anticipation et en veillant au respect des règles et normes en vigueur, ainsi qu'à la sécurité des salariés, des usagers et des intervenants.

Les missions du/de la Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine s'articulent autour des axes principaux suivants :

- **Contribution à la stratégie patrimoniale en appui au Chargé de la maintenance du patrimoine :**
  - De par sa connaissance des sites, le/la Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine contribue à la programmation des travaux, en complément des propositions des Responsables de

| Libellé  | Date de la dernière mise à jour | Page |
|--|---------------------------------|------|
| Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine | 11/07/2022                      | 1    |

résidences, et de l'audit du patrimoine et de l'analyse de la base de données patrimoniales réalisés par le Chargé de la maintenance du patrimoine,

- Il/elle participe à la rédaction d'un référentiel de produits "société", à la définition d'engagements "qualité de service" et à l'évaluation des prestations des entreprises.

- **Mise en oeuvre des programmations de travaux :**

Une fois la programmation de travaux pluriannuelle définie, le(la) Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine assurera la mise en oeuvre de cette programmation selon le détail des tâches indiqué ci-après.

- **Prise en charge de la maintenance curative et non programmée :**

- Entretien courant et remplacement ponctuel de mobilier :
  - Le(la) Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine s'appuie sur l'équipe de la gestion locative et notamment sur les responsables de résidence (enveloppe de budget d'entretien déléguée à la gestion locative). Il peut être amené à conseiller les équipes de la gestion locative et prendre en charge directement, selon les procédures internes, des interventions selon leur importance, leur urgence et/ou leur technicité.
- Travaux de gros entretien et de remplacement de composants non programmés, mais rendus nécessaires :
  - Le(la) Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine en assure la prise en charge selon le détail des tâches indiqué ci-après.

- **Gestion des sinistres (dégâts des eaux, incendies, catastrophes naturelles, dommage-ouvrage ...) :**

- Déclaration des sinistres auprès de la compagnie d'assurance sur la base des éléments transmis par les Responsables de résidence.
- Participation aux opérations d'expertise et à leur suivi, rassemblement des devis et suivi du processus d'indemnisation.
- Prise en charge de la réalisation des interventions selon le détail des tâches indiqué ci-après.
- Clôture administrative du dossier du sinistre.

- **Détail non exhaustif des tâches liées à la réalisation des prestations de travaux ou de fourniture de mobilier :**

- Formalisation et dépôt des demandes d'autorisations administratives obligatoires (déclarations préalables, permis de construire et/ou de démolir, demandes de raccordements, plan de retrait amiante, etc ...).
- Formalisation des plans de prévention écrits avec les entreprises prestataires ou sous-traitantes, dans les cas obligatoires et avant interventions.
- Rédaction des cahiers des charges des opérations de travaux et des éventuelles prestations de maîtrise d'œuvre, de diagnostic immobilier, etc ...
- Lancement des consultations selon les procédures internes.
- Contractualisation des marchés/commandes.
- Constitution, le cas échéant, des dossiers d'assurance Dommage-Ouvrage.

| Libellé  | Date de la dernière mise à jour | Page |
|--|---------------------------------|------|
| Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine | 11/07/2022                      | 2    |

- Validation et mise en application des plannings d'intervention contractuels des différents acteurs désignés (maîtrise d'œuvre, entreprises ...).
  - Suivi des chantiers et contrôle de la qualité et de la conformité réglementaire des prestations.
  - Contrôle du respect des obligations réglementaires sur le chantier, des règles de sécurité et de protection des salariés, le tout en lien avec la maîtrise d'œuvre et la Coordination Sécurité et Protection de la Santé éventuels. En cas de non-respect, mise en demeure des acteurs du chantier de corriger les non-conformités.
  - Gestion des éventuels arbitrages techniques et financiers (plus et moins-values notamment), après en avoir échangé avec le Chargé de la maintenance du patrimoine, en cas de modifications ou de surcoûts significatifs.
  - Dans le cadre d'opérations en site occupé, traitement, en lien avec l'équipe de la gestion locative, des différentes réclamations et/ou difficultés pouvant survenir avec les usagers pendant la phase chantier et mise en œuvre des solutions adaptées.
  - Prise en charge des sinistres et des contentieux intervenant au cours des chantiers.
  - Suivi des dépenses des interventions, en instruisant et en validant les situations et factures.
  - Dans le cas des marchés, les solder financièrement par la validation des décomptes généraux définitifs.
  - Réception des prestations.
  - Etablissement des déclarations de fin de chantiers le cas échéant (déclarations fiscales notamment).
  - Levée des éventuelles réserves formulées lors de la réception, auprès des prestataires concernés.
- **Mise à jour des outils de suivi, et notamment :**
    - Renseignement des tableaux de bord pour rendre compte de l'activité.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer en fonction de l'évolution des missions ou objectifs dévolus à votre service ou à votre fonction.

### **3. Les compétences requises pour la tenue du poste**

- **Savoir :**

Niveau minimum bac +2 (ex. : BTS, ingénieur Bâtiment/Génie Civil), avec expérience souhaitée dans les métiers techniques du bâtiment (idéalement en logement social) ou acquise en entreprise du bâtiment ou en équipe de maîtrise d'oeuvre,  
Maîtrise indispensable de l'outil informatique (Word et Excel notamment).

- **Savoir-faire :**

Maîtrise des normes et règlements immobiliers.  
Connaissance des pathologies du bâtiment.  
Capacité d'analyser et à apporter les solutions appropriées.  
Capacité de négociation.  
Compétences relationnelles.

| Libellé  | Date de la dernière mise à jour | Page |
|--|---------------------------------|------|
| Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine | 11/07/2022                      | 3    |

- **Savoir-être :**

Etre autonome.

Avoir des capacités d'initiative et d'anticipation.

Etre organisé, rigoureux, respectueux des délais.

Avoir le sens des responsabilités, du fait notamment des risques liés à la sécurité au sein du patrimoine et aux montants des investissements consacrés à la maintenance.

#### **4. Les conditions du poste**

Lieu de Travail : Siège Social

Statut : Technicien

Rémunération : 28 000 à 32 000 € bruts annuels, selon formation et expérience

Des déplacements sur les sites sont à prévoir (départements du Nord et du Pas-de-Calais actuellement), d'où la nécessité de bénéficier du permis de conduire et d'un moyen de transport autonome.

Candidature (CV + lettre motivation) à envoyer à : [siege@areli.fr](mailto:siege@areli.fr)

| Libellé  | Date de la dernière mise à jour | Page |
|--|---------------------------------|------|
| Technicien(ne) de la maintenance du patrimoine | 11/07/2022                      | 4    |